



Maik Roth, 19 septembre 2024

Draft Masterplan OGD 2024-2027

Orientations, objectifs et mesures (first draft)

Numéro du dossier : 031.21-687/8/7

Mis en forme : Espace Avant : 4 pt, Après : 9 pt

Mis en forme : Police de script complexe :Gras, Français (Suisse)

Code de champ modifié

Mis en forme : Police :Non Gras

Mis en forme : Français (Suisse)

Mis en forme : Police :Non Gras

Code de champ modifié

Mis en forme : Police de script complexe :Gras, Français (Suisse)

Mis en forme : Police de script complexe :Gras, Français (Suisse)

Mis en forme : Français (Suisse)

Mis en forme : Police :Gras, Police de script complexe :Gras

Commenté [HB1]: Grundsätzlich: Aus Sicht BFH-IPST (<https://www.bfh.ch/wirtschaft/de/forschung/forschungsbereiche/public-sector-transformation/>) geht der Masterplan in die richtige Richtung. Danke für euren Einsatz!

Mis en forme : Français (Suisse)

Mis en forme : Français (Suisse)

Mis en forme : Français (Suisse)

Mis en forme : Français (Suisse)

Table des matières

1	Introduction	3
2	Suite de la stratégie en matière de libre accès aux données publiques en Suisse pour les années 2024 à 2027	3
2.1	Situation de départ	3
2.2	Responsabilité	3
2.3	Organisation	3
2.4	Ressources	3
2.5	Loi fédérale sur l'utilisation des moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités (LMETA)	3
2.6	Autres définitions	3
2.7	Lien avec les autres stratégies	3
2.8	Politische Vorstösse	3
3	Orientations	3
3.1	S01 – Plus de données publiques ouvertes, plus de transparence : développer, améliorer et promouvoir durablement l'offre, l'utilisation et l'accessibilité des données publiques ouvertes	4
3.2	S02 – Améliorer la qualité des (méta) données : garantir la qualité des données et de leur description	5
3.3	S03 – Améliorer l'accessibilité des données publiques ouvertes (infrastructure) : renforcer et développer durablement la plateforme opendata.swiss et son catalogue de métadonnées	5
3.4	S04 – Plus de synergies : créer des liens entre les données publiques ouvertes, la science et l'innovation	5
3.5	S05 – Plus d'échanges : renforcer les compétences et développer le réseau dans le domaine des données publiques ouvertes	5
4	Évaluation de la mise en œuvre des objectifs	5
5	Description des objectifs	5
6	Objectifs et mesures	6
6.1	S01 – Plus de données publiques en libre accès	6
6.1.1	Z1 – Les données en libre accès sont publiées de manière coordonnée selon la LMETA (<i>open by default</i>)	6
6.2	S02 – Améliorer la qualité des (méta)données	6
6.2.1	Z2 – Die Wiederverwendung von OGD ist vereinfacht	6
6.2.2	Z3 – Die OGD haben ein hohe (Meta-)Datenqualität	6
6.3	S03 – Améliorer l'accessibilité des OGD	7
6.3.1	Z4 – Eine zentrale Informationsquelle zur OGD-Publikation ist verfügbar	7
6.3.2	Z5 – Die Datennutzer können verfügbare OGD leicht auffinden	7
6.4	S04 – Plus de synergies	7
6.4.1	Z6 – Die OGD sind im Schweizerischen Daten-Ökosystem integriert	7
6.4.2	Z7 – Sinnvolle Prozesse für OGD sind in der Verwaltung etabliert	7
6.5	S05 – Der Kompetenzaufbau und die Netzwerkentwicklung sind gestärkt	7
6.5.1	Z8 – Eine Open Data Kultur innerhalb der Verwaltung ist etabliert	7
6.5.2	Z9 – Die Bedürfnisse der OGD-Nutzenden sind abgeholt und einbezogen	8
6.5.3	Z10 – Der Impact von OGD wird laufend gemessen und bekanntgemacht	8

1 Introduction

La première stratégie OGD 2014-2018¹ avait pour but de développer les données publiques ouvertes en Suisse et le portail opendata.swiss. La seconde stratégie OGD 2019-2023² a pour but, entre autres, de donner un cadre juridique aux données publiques ouvertes en instaurant le principe *open by default* pour l'administration fédérale. Ce principe a été inscrit dans la loi fédérale sur l'utilisation des moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités (LMETA). Toutes les données publiées par l'administration fédérale devront donc respecter ce principe, à savoir: être mises en ligne gratuitement, en temps utile, sous une forme lisible par machine et dans un format ouvert. La LMETA a été acceptée en 2022 par le Conseil des États, et en 2023 par le Conseil national et entrera probablement en vigueur début 2024. L'atteinte de tous les objectifs de la stratégie OGD 2019-2023 est en bonne voie. La suite de la stratégie actuelle consistera à poursuivre ces objectifs en mettant en place des mesures afin de préparer l'administration fédérale à l'entrée en vigueur de la LMETA.

Le présent Masterplan OGD 2024-2027 définit d'une part les priorités de mise en œuvre à poursuivre qui proviennent de la dernière période stratégique qui s'achève, et contient d'autre part de nouvelles mesures au-delà de 2023. Il permet d'assurer la transition entre la stratégie OGD 2019-2023 et l'entrée en vigueur de la LMETA en ce qui concerne les données publiques ouvertes.

2 Suite de la stratégie en matière de libre accès aux données publiques en Suisse pour les années 2024 à 2027

[En préparation]

2.1 Situation de départ

2.2 Responsabilité

2.3 Organisation

2.4 Ressources

2.5 Loi fédérale sur l'utilisation des moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités (LMETA)

2.6 Autres définitions

2.7 Lien avec les autres stratégies

2.8 Politische Vorstösse

3 Orientations

Le Masterplan repose sur cinq orientations (Stossrichtungen, abrégé S) : (S01) plus de données publiques en libre accès ; (S02) une meilleure qualité des (méta) données, (S03) une meilleure accessibilité des OGD, (S04) plus de synergies, et (S05) plus d'échanges.

3.1 Prérequis pour les OGDs

Les prérequis pour les données gouvernementales ouvertes sont détaillés ci-dessous.

Seit dem Beginn der Digitalisierung und heutzutage mit dem exponentiell wachsenden Datenvolumen, wurde der Begriff «Open Government Data» erweitert. Heute versteht man unter Open Government Data ein Datenprodukt, das der Öffentlichkeit auf der Grundlage von amtsspezifischen Aufgaben aus den Datenbeständen von Behörden zur Verfügung gestellt wird. Da neue Daten durch die Digitalisierung von öffentlichen und privaten Unternehmen eine Anpassung erfordern, sollten hier innerhalb jedes Amtes mehrere Schritte unternommen werden, um die folgenden Stossrichtungen zu ermöglichen.

Mis en forme : Police :(Asiatique) +Corps asiatique (Times New Roman)

Mis en forme : Titre 2

Mis en forme : Allemand (Suisse)

Mis en forme : Allemand (Suisse)

Mis en forme : Allemand (Suisse)

¹ [Open Government Data Strategy for Switzerland 2014 - 2018 | Publication | Office fédéral de la statistique \(admin.ch\)](#)

² [FF 2019 855 - Stratégie en matière de libre accès aux données publiques en Suisse pour les années 2019 à 2023 \(Stratégie Open government data, OGD\) \(admin.ch\)](#)

Was bedeutet heute Open Government Data? Und was sind die neuen oder zukünftigen Datenprodukte, die Ämter offen teilen können? Handelt es sich dabei um Rohdaten oder um anonymisierte, pseudonymisierte, visualisierte oder mit Mehrwert versehene Datenprodukte? Es könnte alles sein und sogar noch mehr wie Dashboards, z.B. BFE – Energiedashboard. Die Frage ist immer, was geteilt wird und mit wem. Womit sich das unbegrenzte Potenzial offener Daten erschliessen würde.

Das könnte bedeuten, dass wir die aktuellen Verordnungen überarbeiten oder überdenken müssen, um sie an den zukünftigen Datenbedarf anzupassen, während die heutigen Verordnungen vor dem Big-Data-Boom geschrieben wurden und daher auf der Grundlage der aktuellen Spitzentechnologien und Daten veraltet sein könnte.

Es ist klar, dass das Thema Open Data einer der größten Motivatoren für die Datenharmonisierung (z. B. DCAT-AP-Nutzung) und ein Wegbereiter für Verbesserungen in jedem Amt ist. Obwohl z.B. mit (hauptsächlich) ämterbasierten Datenkatalogen Transparenz geschaffen werden sollte, was zu einer Systemverbesserung führen würde, sollten (Meta-)Datenqualitätsverbesserungen an allen Datenketten, nicht nur an offenen Daten, vorgenommen werden, was zu einer Verbesserung des Datenangebots inklusive offener Daten führen würde, Synergien schafft und die Zusammenarbeit zwischen den Bundesverwaltungsämtern bereits bei Datenprojekten unterstützt. Dies sind in gewisser Weise die Voraussetzungen für die folgenden Stossrichtungen in Bezug auf das System, die Menschen und das Wissen um Daten, um mehr und bessere Open Government Data zu ermöglichen.

3.2 S01 – Plus de données publiques ouvertes, plus de transparence : développer, améliorer et promouvoir durablement l'offre, l'utilisation et l'accessibilité des données publiques ouvertes

Cette orientation fait suite aux résultats de l'enquête OGD 2022³ qui met en évidence qu'il n'y a actuellement pas suffisamment d'Open Government Data (OGD). Les données administratives nécessaires ne sont que partiellement disponibles sous forme d'OGD. Le manque de culture (de données) et le manque de gestion/gouvernance entravent la publication des OGD. Le manque de ressources (temps ou argent) ne semble pas avoir d'impact sur la quantité d'OGD disponibles. Les personnes interrogées souhaitent davantage de données sur la politique/transparence, la population et la société, la santé, les entreprises et la mobilité. Parmi les jeux de données spécifiques, les données du registre foncier (10%), le Registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL ; 4%) et les données parlementaires ou relatives aux affaires politiques (5%) sont les plus souvent mentionnées. La différence entre l'indisponibilité de ces données et le fait qu'elles ne sont pas disponibles selon les lignes directrices OGD est ici à prendre en considération : l'enquête révèle que le problème réside dans la forme sous laquelle les données sont mises à disposition. Les données sur les affaires politiques sont un bon exemple. Les processus sont bien documentés, transparents et les données sont disponibles (par exemple sur le site www.parlement.ch). Ces informations ne sont toutefois que rarement mises à disposition dans un format lisible par machine, accessibles en un clic et téléchargeables en une seule fois ou interrogeable via une API standardisée.

Dans un premier temps, il s'agira de définir et de mettre en œuvre le principe *open by default* prévu dans la loi sur les moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités (LMETA). La base légale concernant les OGD entrera en vigueur début 2024 et devra être mis en œuvre dans un délai de 3 ans. Selon les résultats du sondage, nous constatons toutefois que le principe *open by default*, bien que contraignant pour l'administration fédérale depuis 2020, n'est pas encore suffisamment connu et appliqué dans l'administration fédérale. Cette base légale ne sera donc pas suffisante pour répondre au besoin de plus d'OGD. Il sera nécessaire de soutenir, promouvoir, encourager la publication des OGD et de communiquer le principe *open by default* et ses implications.

Mis en forme : Allemand (Suisse)

Commenté [HB2]: Kommentar Matthias Stürmer: Für kleinere Behörden wie Städte und Gemeinden sollte der Bund eine Upload-Möglichkeit (Data Storage, nicht nur Metadaten) für OGD zur Verfügung stellen. Das senkt die Eintrittshürden für OGD in den anderen föderalen Stufen.

Commenté [HFA3]: Vielleicht in der Reihenfolge, was am meisten bis am wenigsten gewünscht wird.

Commenté [HFA4]: Mobilität ist ein Querschnittsbereich, d.h. Daten sollten auch auf mehreren Quellen beruhen, nicht nur auf öffentlicher und individueller Mobilität, sondern auch auf den Themen, die Mobilitätsgewohnheiten und -entscheidungen beeinflussen, und müssen nicht nur Personen-, sondern auch Gütermobilitätsströme und Verkehr berücksichtigen. Dieses Thema führt zur Diskussion über die Datenräume. Wo wird es von Euch erwähnt?

Commenté [HFA5]: Warum wird das Thema Datenräume hier nicht angesprochen? Einfach die Punkte verbinden, anstatt Silos zu schaffen.

³ [Lien vers l'enquête]

3.3 S02 – Améliorer la qualité des (méta) données : garantir la qualité des données et de leur description

Les données publiées répondent à des exigences de qualité définies et sont décrites avec des **méta-données standardisées**. L'amélioration de la description des données et de leur structure avec des **mé-tadonnées harmonisées** permettent de trouver plus facilement les jeux de données publiques ouvertes et de les réutiliser plus facilement. Cette orientation est liée aux deux orientations ci-après, S03 et S04.

3.4 S03 – Améliorer l'accessibilité des données publiques ouvertes (infrastructure) : renforcer et développer durablement la plateforme opendata.swiss et son catalogue de méta-données

Cette orientation part du constat du rapport d'évaluation que les données OGD devraient être trouvées plus facilement, que la description des données et les métadonnées devraient être **améliorées**, et que les données devraient être plus facilement accessibles. Des efforts doivent être fait afin de pouvoir trouver plus facilement les données publiques ouvertes et y faciliter l'accessibilité (si possible en un clic) et pouvoir les télécharger en une fois ou les interroger via une API standardisée. Des lignes directrices sont demandées dans plusieurs «nouveaux» domaines, à savoir pour créer, utiliser, diffuser et échanger les données. Dans les outils, les utilisateurs souhaitent d'avantage d'APIs ou d'autres outils, pour par exemple vérifier la qualité des métadonnées avant leur publication.

3.5 S04 – Plus de synergies : créer des liens entre les données publiques ouvertes, la science et l'innovation

Cette orientation a pour but d'encourager et d'utiliser des synergies entre les OGD et d'autres domaines liés aux données ouvertes. En effet, les données ouvertes ne sont pas uniquement publiques et des liens peuvent être tissés avec les domaines de la science (Open Science), de la recherche (Open Research Data), ou encore de la formation et de l'innovation (par exemple : science des données). La thématique des données publiques ouvertes est donc transversale. Des échanges ou la création de synergies dans d'autres domaines apporteront une plus-value supplémentaire aux OGD.

3.6 S05 – Plus d'échanges : renforcer les compétences et développer le réseau dans le domaine des données publiques ouvertes

Les résultats du sondage montrent que plus d'échanges et de mise en réseau entre les utilisateurs et les fournisseurs d'OGD sont souhaités. Le manque de culture des données est considéré comme le principal obstacle à la publication de davantage de données publiques ouvertes et des influences externes soutiendraient leur publication. Il est donc essentiel de promouvoir un changement de culture concernant les OGD en proposant des formations dans ce domaine. Il est également important d'entretenir un réseau disposant de diverses compétences et issu de différents domaines (juridiques, techniques, innovation, gestion, **hauts fonctionnaires**, etc.) pour accompagner la publication des OGD.

4 Évaluation de la mise en œuvre des objectifs

Le secrétariat OGD évalue la mise en œuvre des objectifs opérationnels, et assure le suivi de l'état de la mise en œuvre du plan de mesure et de la préparation d'informations pour le niveau de pilotage afin de soutenir la prise de décisions, notamment pour la mise à jour du Masterplan. Les dimensions suivantes sont considérées dans le cadre de l'évaluation :

- Évaluation de la mise en œuvre des objectifs : aperçu de l'état de réalisation des mesures ;
- Évaluation de l'offre OGD publiée : état de l'offre OGD par rapport aux objectifs fixés (entre autres, indicateur de performance de l'OFS) ;
- Monitoring de la mise en œuvre de l'OGD au niveau cantonal ;
- Comparaison internationale : la Suisse en comparaison internationale dans le domaine de l'OGD.

5 Description des objectifs

[En préparation]

Commenté [As6]: Dans le domaine des géométagonnées, l'actuelle révision de la norme suisse de géodonnées GM03 (future norme eCH) vise à répondre à cet objectif.

Commenté [HFA7]: Warum wird das Thema Datenräume hier nicht angesprochen? Einfach die Punkte verbinden, anstatt Silos zu schaffen. Das Thema Datenräume ist hier sehr relevant.

Commenté [HB8]: Kommentar Matthias Stürmer: Verbindung zu LINDAS sollte hergestellt werden. Dh Metadaten von LOD auf LINDAS sollten auf opendata.swiss automatisch sichtbar sein.

Commenté [As9]: Les métadonnées pourraient être complétées par les métadonnées plus détaillées contenues dans les portails spécialisés.

Commenté [CJLB10]: On dit plutôt « cadres » je crois

... (Ziele, abregé Z, et Massnahmen, abregé M)...

6 Objectifs et mesures

En bleu : les mesures 2023 qui sont reprises dans le Masterplan.

En gris : les mesures provisoires ou à clarifier.

6.1 S01 – Plus de données publiques en libre accès

6.1.1 Z1 – Les données en libre accès sont publiées de manière coordonnée selon la LMETA (open by default)

M4 – Le rôle, les responsabilités et les objectifs des personnes de contact OGD dans l'administration fédérale sont clarifiés.

M5.1 – Le gestionnaire des thèmes transversaux a une vue d'ensemble de la mise en œuvre de l'OGD dans l'administration fédérale (selon l'art. 10 LMETA). Elle est publiée et mise à disposition des unités administratives.

M5.2 – Le gestionnaire des thèmes transversaux soutient les personnes de contacts OGD dans leurs tâches.

M29 – La publication des OGD est coordonnée avec la roadmap de NaDB.

M2023.1 Le principe « open by design » est mis en œuvre dans l'administration fédérale.

6.2 S02 – Améliorer la qualité des (méta)données

6.2.1 Z2 – Die Wiederverwendung von OGD ist vereinfacht

M1 – Les éléments qui favorisent une meilleure réutilisation des données sont encouragés et communiqués (comme l'utilisation d'un identifiant unique, la publication du modèle des données, la publication de data stories, le lien avec des publications utilisant les jeux de données, etc.).

M3 – Les jeux de données avec une condition d'utilisation « ASK » sont réduits au minimum sur opendata.swiss, et le cas échéant une solution doit être convenue avec le fournisseur de données pour les supprimer à long terme (phase de transition de 1-2 ans).

M30 – Les fournisseurs de données proposent un format de publication trois étoiles au minimum pour chaque jeu de données (avec une phase de transition de XX ans).

6.2.2 Z3 – Die OGD haben ein hohe (Meta-)Datenqualität

M7 – La publication des données en libre accès est soutenue par des outils, des guides, des normes et des checklists issus de l'échange de bonnes pratiques dans le domaine.

M8.1 – Les critères de qualité des métadonnées sont définis et unifiés.

M8.2 – La qualité des métadonnées est régulièrement analysée, évaluée et communiquée.

M9 – Les métadonnées respectent la norme DCAT-AP (eCH-0200) pour les portails de données en Suisse.

M15 – Les unités administratives de la Confédération sont incitées à proposer une offre de qualité en matière de données publiques ouvertes.

Mis en forme : Accentuation, Motif : Transparente (Couleur personnalisée(RVB(45;155;240)))

Mis en forme : Accentuation, Motif : Transparente (Couleur personnalisée(RVB(45;155;240)))

Commenté [HB11]: Kommentar Stephan Haller: Für die Unterstützung und Förderung von OGD- Publikation reicht wohl Kommunikation und Schulung nicht aus; es müssen wohl auch Tools zur Verfügung gestellt werden, die die Publikation für Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter erleichtert.

Mis en forme : Police :Italique, Police de script complexe :Italique

Commenté [HB12]: Kommentar Stephan Haller: Es wird von standardisierten Metadaten gesprochen. Was für Standards sind das, was muss noch entwickelt werden? Gibt es hier weitere Anforderungen für eCH? eCH-200 ist wohl eine Basis, aber nur für die Katalogbeschreibungen. Oft wird es noch detailliertere Beschreibung der Datensätze benötigen (z.B. Semantik der Spalten in einem CSV).

Commenté [HB13]: Weitere Massnahme für Z2 (gemäss <https://handbook.opendata.swiss/de/content/glossar/bibliothek/ogd-richtlinien.html#linked-opendata>)

Eine Veröffentlichung der offenen Daten als Linked Open Data soll insbesondere bei zentralen Registern und kontrollierten Vokabularen (eine Sammlung von Bezeichnungen (Wortschatz), die eindeutig Begriffen zugeordnet sind, so dass keine Homonyme auftreten) geprüft und wo möglich umgesetzt werden.

Commenté [HB14]: Kommentar Matthias Stürmer: Auch Schweizer OGD sollten unter Creative Commons Lizenzen veröffentlicht werden, damit wir international anschlussfähig sind. Die opendata.swiss-Nutzungsbedingungen sollten deshalb mit CC ersetzt werden. Dazu braucht es ein entsprechendes Rechtsgutachten, das die seit ca. 10 Jahren gefestigte Situation erneuert.

Commenté [SMB15]: Hier würde ich vorschlagen, das in diese Richtung umzuformulieren: «Datensätze mit der Nutzungsbedingung «ASK» sollen nach den Prinzipien von Open Data angepasst werden. Die einzige Einschränkung bei der Nutzung sollte die Angabe der Quelle (BY) sein.»

Commenté [SFB16]: Datensätze, die aus zwingenden gesetzlichen Gründen ohne «ASK» nicht publiziert werden dürfen, gelten strenggenommen gemäss den Open-Data-Prinzipien nicht als «Open» und könnten st...

Commenté [HB17]: Kommentar Matthias Stürmer: Sehr viele Daten (vom BFS...) auf opendata.swiss erfüllen gar nicht die OGD Grundprinzipien, da sie als "ASK" deklariert sind (siehe Screenshot unten). Das sollte verboten werden, sonst wird 'Open-Washing' gefördert.

Commenté [HB18]: Kommentar Jonas Bärtschi: Nicht alle Daten sind gleich wichtig. OGD-Stellen sollten sich bemühen, die Qualität von besonders gefragten Datensätzen zu verbessern. Siehe auch High-Value-Datasets:...

Commenté [As19]: Pour les portails de métadonnées spécialisés il existe des normes spécifiques (comme la norme suisse pour les géodonnées GM03 actuellement en révision). Il est important que ces normes soient compatibles.

6.3 S03 – Améliorer l'accessibilité des OGD

6.3.1 Z4 – Une centrale Informationsquelle zur OGD-Publikation ist verfügbar

M11 – Une sémantique pour les métadonnées est implémentée, basée sur les principes du web sémantique.

M22 – Le mapping des ID (objets, catégories) est garanti.

M25 – Toute la documentation utile à la mise à disposition d'OGD est librement accessible sur opendata.swiss (manuel utilisateur) afin de renforcer la littératie des données.

M2023.2 – Les lignes directrices OGD sont considérées comme une norme officielle de la Confédération.

6.3.2 Z5 – Die Datennutzer können verfügbare OGD leicht auffinden

M10 – Un processus de mise hors service des jeux de données (archivage ou version) est mis en place et communiqué.

M12 – Les jeux de données doivent pouvoir être uniformément identifiés avec des « Unique Resource Identification » (URI).

M13 – L'indexation des jeux de données est optimisée pour les moteurs de recherche et sur opendata.swiss.

M27 – Une convention entre le secrétariat OGD et les fournisseurs de données est établie.

M2023.3 – Assurer l'exploitation de la plateforme opendata.swiss (infrastructure).

M2 – Une solution d'hébergement est proposée par la Confédération pour les Linked Open Data (LOD) (avec Lindas).

6.4 S04 – Plus de synergies

6.4.1 Z6 – Die OGD sind im Schweizerischen Daten-Ökosystem integriert

M23 – Les métadonnées sont disponibles sous la forme de Linked Open Data (LOD).

M24 – Développer le portail en RDF pour assurer l'interopérabilité avec le portail de l'UE et les autres portails de métadonnées.

M21 – L'accès aux données via API est encouragé.

M28 – Les synergies entre OGD et Open Research Data sont encouragées.

M31 – Les synergies avec les autres portails de métadonnées ouvertes (geoadmin, I14Y, etc.) sont identifiées.

6.4.2 Z7 – Sinnvolle Prozesse für OGD sind in der Verwaltung etabliert

M20 – La publication des OGD est incluse dans la procédure d'analyse des besoins de protection.

M32 Leitlinien zur Umsetzung von "Privacy preserving techniques" für alle OGD sind publiziert.

6.5 S05 – Der Kompetenzaufbau und die Netzwerkentwicklung sind gestärkt

6.5.1 Z8 – Eine Open Data Kultur innerhalb der Verwaltung ist etabliert

M26 – Adopter la charte internationale en matière de données publiques ouvertes.

Commenté [HB20]: Die Bereitstellung von APIs für alle Datensätze ist wünschenswert. Oft ist aber die Benutzung von APIs (für Nicht-Programmierer) oft schwierig, es ist deshalb auch wichtig, dass die APIs nicht nur gut beschrieben sind, sondern auch mit guten Beispielen ergänzt werden, wie die API genutzt werden kann. Standardisierung ist auch bei APIs – wie bei Metadaten, s.o. – wichtig. Neben technischen Standards (REST, JSON, etc.) sind auch semantische Standards (Business-Objekte) notwendig.

Commenté [SFB21]: Ici ce n'est pas parfaitement clair pour moi ce que cela veut dire concrètement.

Commenté [SMB22]: Was ist hier genau mit « objets » gemeint? Es könnte hilfreich sein, ein Glossar zu erstellen.

Commenté [SFB23]: Le mapping entre quoi et quoi ? Les ID entre les différents portails OGD ?

Commenté [HB24]: Kommentar Stephan Haller: Hier sollten Vokabulare definiert und auch via LOD umgesetzt werden. Dies betrifft viele eCH-Fachgruppen; diese benötigen allenfalls Unterstützung bei der Umsetzung.

Commenté [As25]: Cela n'est pas clair.

Commenté [As26]: Le portail de géométagonnées suisse est geocat.ch (geoadmin n'est pas le portail de métadonnées mais le géoportail fédéral).

Mis en forme : Police :italique, Police de script complexe :italique

M18 – Les échanges dans la communauté OGD (community management) sont facilités.

M33 – Communities of Practice fördern.

M2023.4 – Un programme de formation pour l'administration publique qui renforce les compétences, promeut l'utilisation des données et instaure un changement de culture est proposé.

6.5.2 Z9 – Die Bedürfnisse der OGD-Nutzenden sind abgeholt und einbezogen

M6 – Les fonctionnalités d'opendata.swiss sont étendues pour devenir une plateforme d'échange et de retour d'information entre les utilisateurs et les fournisseurs de données ouvertes.

6.5.3 Z10 – Der Impact von OGD wird laufend gemessen und bekanntgemacht

M16 – Les applications, les analyses (showcases) et les histoires (stories) fondées sur des données en libre accès sont répertoriées sur opendata.swiss.

M17 – L'utilisation des jeux de données fait l'objet d'un suivi régulier (statistiques, monitoring), mis à disposition sur opendata.swiss.

Commenté [HB27]: Kommentar Matthias Stürmer: Anwendungsorientierte OGD-Forschung zu Impact, Standards, Good Practices, Datenvisualisierungen etc. sollte vom Bund mitfinanziert werden.